

JOURNAL MUNICIPAL

Le Touvet



Hiver 2009



Projets de la commune :
bilan et perspectives



À noter

PERMANENCES DES ÉLUS

MAIRIE DU TOUVET

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00 sur rendez-vous.

André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00 sur rendez-vous.

Véronique CARTIER, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00 sur rendez-vous.

Franck Minair, 3e adjoint, délégation finances, mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00 sur rendez-vous.

Vincent Berlandis, 4e adjoint, délégation urbanisme et logement, le mardi de 18h30 à 20h00, et le samedi de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous.

Michel Nolly, 5e adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30 sur rendez-vous.

Pascale Weill, 6e adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, le lundi et le jeudi de 14h30 à 16h30 sur rendez-vous.

Adresse mail : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00; le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Mairie.

Conseils municipaux

Tous les 1ers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements auprès de Magali Chatain au 04 76 92 34 37.

DEPUTÉ DE L'ISÈRE

François Brottes - secrétariat parlementaire.

Les Portes de Crolles, rond-point du Raffour.

38920 Crolles. Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Georges Bescher reçoit sur rendez-vous, soit à la mairie du Touvet le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant son secrétariat au 04 76 00 38 10.

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVET

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

AU QUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Pierre Daudin, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Marc Broquaire au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde péri-scolaire au 04 76 13 47 52.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Le rééducateur scolaire au 04 76 92 38 84.

Le relais d'assistantes maternelles,

responsable Séverine Gnechchi, au 04 76 92 37 66.

La halte-garderie, responsable Patricia Heuraux,

au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, Denis Chavane au 04 76 08 53 97

Philippe Benone, directeur des services techniques, peut être joint au 04 76 99 75 56.

Magali Chatain, responsable du pôle enfance, peut être jointe au 04 76 92 34 37 (Mairie).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Clos Schmidt - 38660 Le Touvet

Vous pouvez contacter la responsable, Anne Laurens, au 04 76 08 42 13.

La bibliothèque est ouverte au public, le lundi de 16h30 à 18h00, le mardi de 11h30 à 13h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 18h00 à 19h30 et le samedi de 10h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires : le mercredi de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 16h00, le vendredi de 16h00 à 19h00. Fermeture annuelle au mois d'août.

LA POSTE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00. Siège social : 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 Grenoble - Tél. 04 76 53 37 30.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner,

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr.

LES MARCHÉS DU TOUVET

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, place de l'église, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'Église, en raison du marché hebdomadaire.

Marchés les jeudis 24 et 31 décembre, de 8h00 à 12h00, au lieu des samedis 26 décembre et 6 janvier.

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie.

L'accueil se fait tous les jours sur rendez-vous.

Mél : ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra :

440, avenue de la Gare

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. : 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale

Monsieur Alain Bouvier

le mercredi de 11h00 à 11h45 à la mairie

Caisse de retraite

CRAM point accueil retraite :

Les 2es et 3es mardis de chaque mois

- de 9h00 à 12h00 en accueil libre

- de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

(téléphone : 06 80 67 78 69)

CRAM service social

Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 12 19 24 (Mme Sabrina Berrehail).

Mission locale

Mme Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

Corine Fondart peut vous recevoir

• au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 au 04 76 71 73 31.

Le bureau est situé au-dessus du Relais d'assistantes maternelles, avenue Fernand-Gras.

• en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la contacter au Versoud au 04 76 52 71 07.

DIVERS

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin

Les samedis 17 octobre, 21 novembre, et 12 décembre, de 9h00 à 11h00.

Tél. : 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice

M. Tolas : 04 76 92 34 34 (Mairie), sur rendez-vous.

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00.

Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet. Tél. 04 76 90 70 06.

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet

Correspondant : M. Michel ORSET

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

PROPRETÉ URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le SICIOMG

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 12h00 à 19h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 12h00

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu (en face de l'école primaire), derrière l'église, à la salle du Bresson, à La Frette et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au Siciomg, Tél. 04 76 08 03 03 / www.siciomg.fr

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, incinérables, végétaux, gravats, batteries, verre, bois, huiles moteur, huiles de cuisine, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles, néons et ampoules basse consommation. Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• le lundi de 8h00 à 12h00

• le mercredi de 14h00 à 18h00

• le samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (seulement fermée le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral régit l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

• le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

• le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00.

SE DÉPLACER

En autocar : www.vfd.fr ou www.transisere.fr (les lignes 606, 602, 611, Express Viron-Grenoble-Crolles).

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La société Citeos gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement vous pouvez téléphoner au numéro vert gratuit 0 800 609 490, en indiquant le numéro figurant sur le poteau. Un signalisation à la mairie nous aide aussi à garantir le bon entretien de cet éclairage : alors n'hésitez pas !

STATIONS DE SKI À PROXIMITÉ

Les 7 Laux : Le Pleyne (1450 m), Prapoutel (1350 m), Pipay (1550 m). www.les7laux.com / 04 76 08 17 86

Le Collet d'Allevard : 2100 m. www.lecollet.com / 04 76 45 10 32

Le Col de Marcieu : 1000/1400 m. www.sainthilairedutouvet.com/col-marcieu / 04 76 08 31 58

URGENCES

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18 - SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15

• EDF N° Azur @ : 0 810 333 338

• GDF : 04 76 49 50 51

• Véolia : 04 76 61 39 00

Édito

Madame, mademoiselle, monsieur,

À l'issue de dix-huit mois d'exercice de mandat, l'équipe municipale que vous avez élue a souhaité vous restituer un premier bilan et dresser les perspectives futures de l'action entreprise. Vous avez été nombreux à répondre à notre invitation le 4 décembre dernier, lors d'une réunion publique, pour ce compte rendu. La mise en place de notre projet progresse avec des chantiers engagés, d'autres en cours ou réalisés, certains en construction ou en permanente évolution. La méthode de concertation est primordiale et le dialogue avec vous se veut permanent : au travers de commissions ouvertes à tous, dans le bulletin municipal ou lors du conseil municipal, au cours de réunions de quartiers ou thématiques, lors de toutes nos rencontres... C'est ce que je vous propose de découvrir dans les pages du dossier de ce dernier bulletin municipal de l'année 2009.



Tout cela est affaire de volonté et c'est la partie que nous maîtrisons. À cela s'ajoutent des éléments de contexte que nous ne dominons pas, susceptibles de faire varier le cours des choses ou évoluer les calendriers. C'est d'abord notre entrée au 1er janvier 2009 dans la grande intercommunalité du Grésivaudan, où nous construisons progressivement une politique à l'échelle d'un territoire de 49 communes, dans le cadre d'une vraie solidarité intercommunale. C'est ensuite et de façon alarmiste cette fois la suppression de la taxe professionnelle qui représente un tiers du budget de la commune du Touvet. Cela pèse lourd sur nos marges de manœuvre et sur notre liberté d'agir, cela hypothèque gravement la capacité des communes à aménager leur territoire et à contribuer au développement de l'emploi. Enfin se profile une réforme des collectivités territoriales où l'intention pourrait bien être à terme de supprimer les échelons de proximité indiscutable que sont les communes et les départements.

Je suis inquiète, je ne le vous cache pas. Je ne voudrais pas que la fiscalité des entreprises se reporte une fois de plus sur la fiscalité des ménages. Je ne voudrais pas que l'asphyxie financière des régions et des départements laisse la commune seule devant ses besoins de financement.

Malgré cette conjoncture difficile, je vous souhaite, madame, mademoiselle, monsieur, de passer de joyeuses fêtes de fin d'année. Et je vous présente, à vous et à vos proches, en mon nom et au nom de l'ensemble des membres du conseil municipal et du personnel communal, mes vœux les meilleurs à l'aube de l'année 2010.

Laurence Théry
Maire de Le Touvet

Sommaire

Le Touvet pratique	Page	2
Éditorial	Page	3
Projets de la commune : bilan et perspectives	Pages	4 à 14
Vie de la Commune	Pages	15 à 19
Action Sociale	Pages	20 à 21
Travaux	Pages	22 à 23
Environnement	Pages	24 à 25
Conseil Municipal	Pages	26 à 29
Petites Annonces	Pages	30 à 31
Regards sur	Page	32

Laurence Théry, Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux, auront le plaisir de vous accueillir à l'occasion de la cérémonie des vœux, le vendredi 8 janvier 2010, à 18h00 à la Salle du Bresson.

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Philippe Benone, Vincent Berlandis, Bénédicte Bescher, Claude Boullier, Magali Chatain, Annette Chedal-Anglay, Daniel Christiaen, Franck Minair, Pascal Veuillen

Photos : Bénédicte Bescher, Sylvie Giudicelli (DL), Andreas Nijenhuis, Jean-Claude Sambain

Conception graphique : MoosgraphiX **Maquettage :** Mairie du Touvet - **Imprimerie :** Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours

Dossier

Maison des associations

→ Page 7

**Halte-Garderie / Relais
d'assistantes maternelles**

→ Page 6

Bibliothèque

→ Page 8

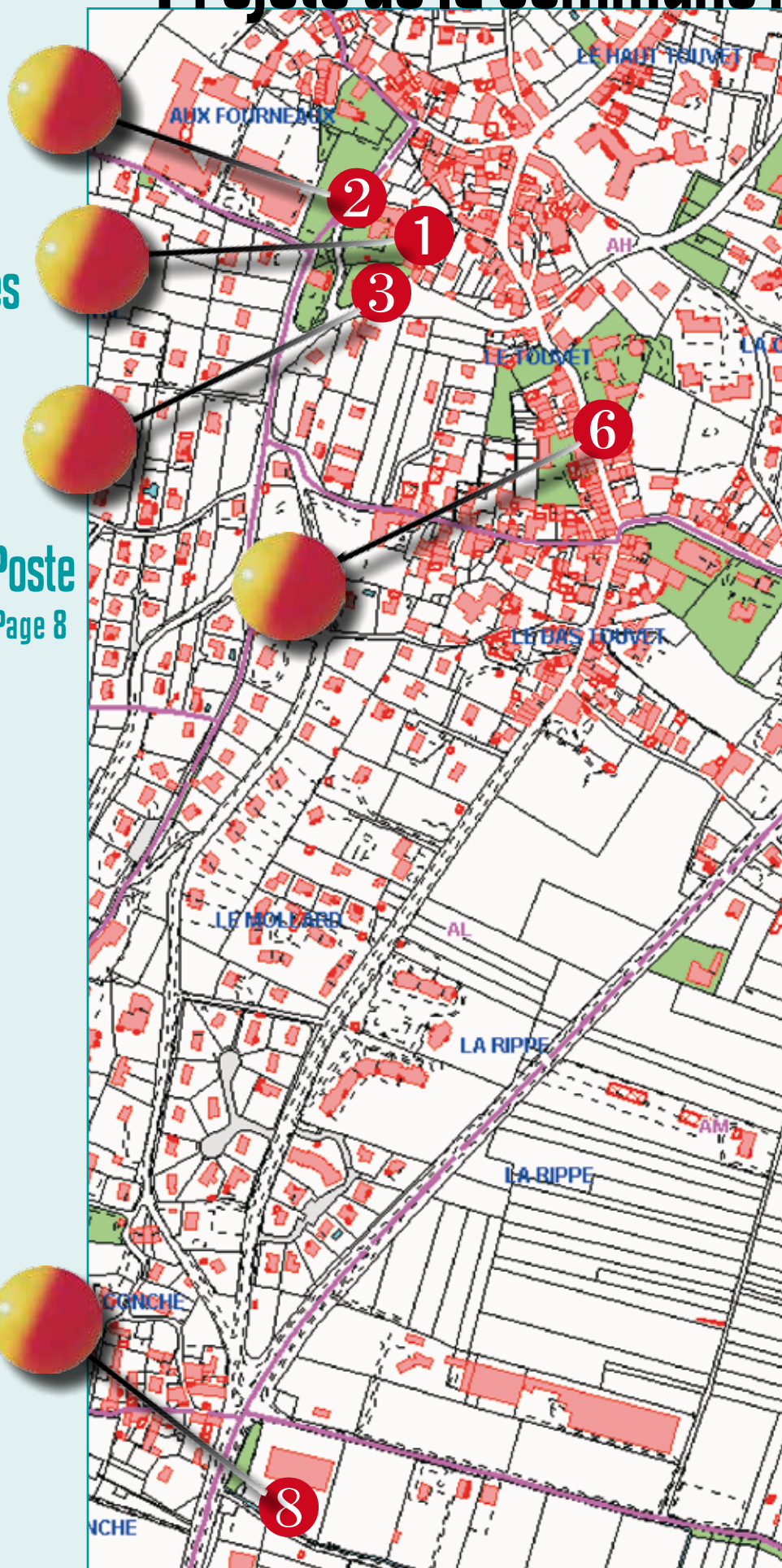
La Poste

→ Page 8

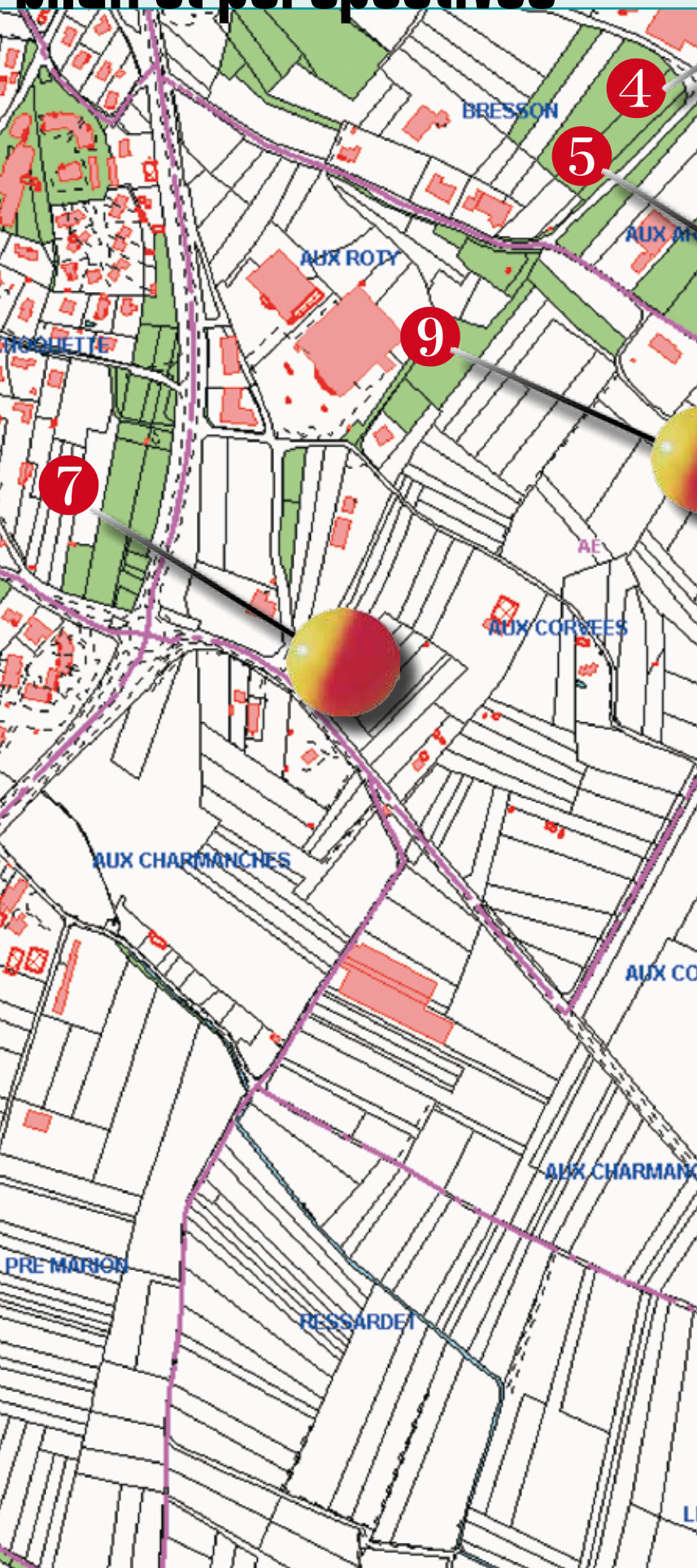
Station UMT

→ Page 9

Projets de la commune :



bilan et perspectives



Centre de tri

→ Page 8

SDIS

→ Page 8

Entrée de zone

→ Page 13

Gendarmerie

→ Page 8

Développer la solidarité dans le village...

La solidarité s'engage avec le développement du lien social et c'est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. Tous les habitants et tous les âges sont au cœur de notre action.

Bien grandir

L'enfance et la jeunesse sont des âges majeurs de construction : notre politique vise à intégrer la multiplicité des facettes sociales de l'enfant.

D'ores et déjà, le pôle petite enfance a été conforté avec la création de huit places de plus en accueil longue durée de type crèche. Le relais d'assistantes maternelles se développe avec des horaires d'ouverture élargis pour répondre aux besoins des usagers. L'intégration municipale des Grappaloups permet d'offrir aux parents un service complet. Enfin, la commune a choisi un nouveau prestataire de restauration collective attaché à la qualité durable de production des repas et à la nature des produits proposés pour les structures de l'enfance.

Véronique Cartier, adjointe aux solidarités, à la vie scolaire et à la petite enfance, participe activement à tous les débats au sein de la Communauté de Communes pour définir une politique de l'enfance à l'échelon du territoire.

Le projet de construction d'un pôle enfance (halte-garderie et relais d'assistantes maternelles) est lancé. La concertation officielle démarre : autour du bailleur social Pluralis et de l'architecte se réunissent les professionnelles de la petite enfance, les partenaires institutionnels et les membres de la commission enfance. Ce grand projet, destiné à mutualiser les lieux et à fédérer les énergies, s'accompagne d'une ambition basse consommation en terme énergétique et d'une multifonctionnalité, avec la création d'une quinzaine de logements sociaux au-dessus de ce pôle enfance.



Agir avec et pour les jeunes

Les premières actions d'une politique pour la jeunesse portées par le centre communal d'action sociale sont engagées. Ce passage à l'âge adulte est fondamental et doit échapper à une stigmatisation souvent facile.

Pour encourager les initiatives personnelles et souvent généreuses de ces jeunes nous avons créé une « bourse projet jeunes » qui permet de donner un coup de pouce à la réalisation de leurs projets. Une participation au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) permet aussi à ceux qui veulent s'engager dans l'animation de passer ce diplôme indispensable.

Un projet de maison des jeunes avance : le bâti, dans et autour des Grappaloups, doit être restauré pour permettre les passerelles entre les jeunes qui sont à l'intérieur et ceux qui sont encore à l'extérieur. La création d'un point wifi Internet à la mairie a permis aux jeunes et aux moins jeunes de se retrouver autour d'un accès direct et permanent à Internet.



Mieux vieillir au Touvet

Pour les plus anciens, nous avons instauré un dialogue avec l'association Marc Simian et grâce à l'action conjuguée du conseil d'administration et de la direction de l'association, de Gisèle Pérez, Vice présidente du Conseil général en charge de l'autonomie et des personnes âgées et de Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet, la maison Saint Jean doit être réhabilitée et rester sur son site d'origine, au cœur de la commune du Touvet.

Au-delà du maintien de l'établissement, nous multiplions les échanges et les liens avec notre Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) : projet graff' avec Macadam Peinture, journée de préparation des décorations de Noël, distribution des colis de Noël avec les enfants des écoles. Intégrer les anciens à la vie de la commune, c'est promouvoir l'intergénérationnel.

À ce titre, la cohabitation des clubs de personnes âgées et de la ludothèque dans le bâtiment de l'ancien tram est une réussite. S'intéresser aux plus âgés c'est :

- créer du lien à domicile, avec le plan canicule par exemple, ou en portant une attention particulière à la qualité des repas qui leur sont servis, tant sur le contenu que sur la qualité de service de leur distribution.
- rendre hommage au passé et perpétuer encore et toujours le travail de mémoire. Nous réservons une place importante aux commémorations et une retraite aux flambeaux le 13 juillet a permis de réunir enfants, parents, anciens combattants et Harmonie des 2 rives.
- préserver la mémoire de notre village, avec par exemple une exposition en préparation avant la démolition de l'ancienne salle des fêtes.

Nous réfléchissons aussi à la mise en place d'un conseil des sages, instance de conseil, de tradition et de vigilance.

Tous ces sujets sont régulièrement évoqués et portés par un centre communal d'action sociale redynamisé où l'humain, en difficultés parfois, en construction souvent, tient la première place.



Le lien social, les services publics et le logement : des objectifs prioritaires de la politique communale

Soutenir la vitalité associative

Le premier maillon de la solidarité communale passe par le tissu associatif et les associations tiennent une place importante au Touvet : nous soutenons leur dynamisme. Au-delà du versement des subventions, un appui et une aide logistique sont indispensables : matériel, terrains de sports, bâtiments et salles municipales accompagnent l'effort de tous les bénévoles.



Le nouveau gymnase du collège permet d'élargir l'offre de la commune. Grâce à la mutualisation des équipements, toutes trouvent une place légitime. Dans cet état d'esprit, le rapprochement entre nos écoles de musique avance. Michel Nolly, adjoint aux associations, entretient un lien permanent avec les associations. Nous construisons progressivement une définition argumentée du calcul des subventions et, sans négliger le poids des « historiques », une ventilation objective doit émerger.

Enfin, le choix d'un architecte pour réhabiliter l'ancienne perception va nous permettre de construire une maison des associations. Il s'agit de créer un lieu « ressources » pour que toutes les associations puissent trouver des moyens mutualisés : bureaux, matériel informatique, assistance et information.



Conforter les services publics

Conforter les services publics, c'est conforter les services à l'usager. La création d'une nouvelle bibliothèque permet de développer encore un lectorat déjà très actif au Touvet. Au-delà même de l'accès au livre, il faut donner à tous la possibilité d'investir la lecture publique.

L'implantation du bâtiment revêt une très grande importance et la consultation des professionnelles, des bénévoles, des lecteurs, et des diverses commissions a contribué à la définition du lieu. Un choix commun s'était dégagé mais les institutionnels financeurs (Direction Régionale des Affaires Culturelles et Conseil général) ont jeté leur dévolu sur le bâtiment de l'ancienne gare.

Cela va nécessiter un effort des associations utilisatrices qui ont accepté un nouveau déménagement. Le cabinet d'architectes est choisi et cette implantation va permettre de positionner une nouvelle bibliothèque au cœur du quartier de la gare, à proximité du collège et du Clos Schmitt, à proximité des clubs de personnes âgées et de la maison Saint Jean. Le soin porté à l'organisation des espaces et aux aménagements intérieurs est déterminant et un comité de pilotage réunissant tous les acteurs travaille autour de ce projet en toute concertation.



Centre de tri : Architecte Guillaume Genevriér

Pour la partie commerciale de La Poste, nous sommes parvenus à faire inscrire par la direction de la Poste la programmation du bureau de la commune comme prioritaire. Le Touvet est identifié comme un bureau à reconstruire en 2010. La direction de La Poste a validé l'implantation proposée par l'équipe municipale. L'emplacement retenu sur la place de l'école conforte la centralité du Bourg et permet de dynamiser la zone de chalandise que nous avons la chance d'avoir encore au Touvet.

En face de la mairie, cette implantation permet enfin d'avoir une co-visibilité des services administratifs au cœur du village : la concentration des services publics est une facilité pour les usagers. Afin de profiter au maximum de l'espace et d'engager la construction de logements sociaux, l'Opac 38, bailleur social, porte cette opération et va construire au-dessus 6 à 8 logements sociaux. Une première réunion publique de concertation a permis de poser les grandes lignes du projet et d'envisager les difficultés dont il faut tenir compte : stationnements, flux de circulation, etc. L'aménagement de la place sera décisif. L'idée est de faire cohabiter et de sécuriser les accès piétons pour l'école et les accès clients des commerçants et de La Poste.

Le projet de réimplantation de La Poste distingue l'activité du centre de tri et la partie de guichet commercial. Garder le centre de tri au Touvet, c'est assurer le développement des activités économiques. Ce nouveau centre de tri sera implanté dans la zone d'activités à côté du nouveau bâtiment du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Le dépôt du permis de construire est en cours.

La caserne des pompiers doit aussi être reconstruite dans la zone. Le Conseil général rassemble ses centres de secours et la municipalité propose un terrain accessible aux communes avoisinantes, avec la perspective de réaliser une route beaucoup plus accessible, des réseaux et une viabilisation jusqu'alors inexistantes dans notre zone d'activités communale.



Concernant la gendarmerie, les discussions ont rapidement été engagées pour proposer au ministère de réunir les logements de l'actuelle brigade du Touvet et du peloton de l'autoroute et de reconstruire la caserne au Touvet. Aujourd'hui le projet est accepté par les autorités. Reste à négocier les conditions de cette implantation pour engager plus largement le projet.

De l'eau pour se développer

Ce développement doit être sécurisé par une alimentation suffisante en eau potable. La solution initialement retenue résidait, après pompage de l'eau dans la nappe alluviale de l'Isère, à retraiter une eau trop chargée en fer et en manganèse avec une station de déferrisation.

Le lieu initial d'implantation de cette station a été rejeté début 2008 par l'hydrogéologue. Sa préconisation d'implantation engageait trois années au minimum de procédure. L'équipe municipale a donc choisi de redimensionner la station à un volume moins important, avec une installation plus légère permettant de réduire le budget envisagé et d'accélérer cette procédure.

Aujourd'hui le dossier présenté par la commune du Touvet a été jugé recevable par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales et l'arrêté préfectoral est en attente. Les procédures de construction de cette station démarrent et au cours du deuxième semestre 2010 le Touvet devrait retrouver une capacité à construire.

Le travail continue aussi sur les réseaux d'assainissement et tout le réseau d'alimentation en eau potable qui nécessitent des interventions importantes au fil du temps. La résorption des fuites du réseau est importante, avec 81% cette année de capacité en eau potable.

Un travail important a été engagé pour assurer la défense incendie de Montabon et de la Haute Frette.



Permettre à tous de se loger

Depuis les dernières élections municipales, aucune construction nouvelle nécessitant un raccord au réseau d'alimentation en eau n'a été accordée en dehors de la Frette relié à un autre réseau ou de droits d'eau existants. Le retard aujourd'hui accumulé depuis les années 2000 doit être comblé, mais il faut maîtriser notre urbanisation en accord avec nos capacités d'accueil et à la structuration historique de notre village, sans augmentation de la fiscalité locale.

Les projets sous maîtrise d'ouvrage publique comportant des logements sociaux sont aujourd'hui prioritaires et ils le resteront. Notre commune, identifiée dans les réflexions du schéma directeur comme un pôle urbain à conforter, n'offre que 7% de logements sociaux aux habitants du Grésivaudan : compte tenu de la demande existante cette réponse est notoirement insuffisante.

Les projets individuels privés seront traités selon un critère d'antériorité. Les pétitionnaires avec une demande en cours seront prioritaires.

Dans tous les cas, il faudra aussi tenir compte des réseaux existants. Certains terrains rendus constructibles récemment sont éloignés des équipements et demandent des travaux importants pour qu'une desserte soit mise en place.

Ces extensions de réseaux ne peuvent pas être intégralement financées par la commune. Afin que le coût soit partagé, nous avons mis en place une participation pour voirie et réseaux. L'exploitation du terrain est conditionnée au financement par le propriétaire de tout ou partie des travaux nécessaires. La municipalité, grâce au travail effectué par Vincent Berlandis, adjoint en charge du logement et de l'urbanisme, a établi une planification précise des projets en cours pour cibler les opérations collectives prioritaires.

Le plan local d'urbanisme a été modifié une première fois en septembre et une autre modification devrait suivre pour ajuster la réalité aux documents d'orientation.

Concernant les infractions, la commune souhaite poursuivre ses efforts pour que les règles soient respectées par tous. Le dialogue est privilégié et les élus et les services sont disponibles pour que chaque habitant puisse exposer un projet ou une difficulté.



... et préserver une qualité de vie durable

Notre qualité de vie au quotidien commence par l'organisation de la circulation et la maîtrise de nos déplacements. Ainsi un objectif de sécurisation a-t-il guidé les premières réalisations de la municipalité.

Sécuriser et améliorer la circulation dans le village

Aux abords de l'école élémentaire d'abord, où la coexistence des modes de déplacements et des usages posait des problèmes. Ainsi, une expérimentation souple, avec un positionnement « été » / « hiver » et des cheminements sécurisés permettent à tous de mieux cohabiter. Un aménagement du parking Plaussu régule les flux de stationnements.

Ensuite, un aménagement d'ampleur à la Frette, où la traversée de la RD1090 est terriblement dangereuse. Un travail de collaboration avec les techniciens du Conseil Général, décisionnaire sur ce sujet, et les habitants de la Frette ont permis d'aboutir à un consensus sur la nature de l'aménagement global envisagé. Des feux sont en service depuis le 30 novembre et les derniers travaux devraient être terminés dans les mois qui viennent.

Au carrefour de la Conche, voirie départementale, une première réunion de travail a été organisée avec les riverains : les premières propositions du Conseil Général de l'Isère tant sur l'aménagement que sur les sens de circulation ne semblant pas recueillir un avis unanime, un groupe de travail doit permettre de dégager une solution plus consensuelle. Il faut aller vite, car le Conseil général doit programmer des crédits pour nous accompagner dans ce projet et cet aménagement est attendu.



Pour la Combe dès le printemps 2008 les techniciens du Conseil Général se sont rendus sur les lieux. La commune doit envisager un aménagement avec une topographie assez bloquante. Les suggestions de radars portées par certains sont intéressantes et Monsieur le Préfet est sollicité. L'orientation d'aménagement posée au PLU avec un projet immobilier important et l'aménagement de la rue de Beaumont seront intégrés à cette réflexion.



Le bas de l'allée du Château et l'entrée nord de la commune feront l'objet d'une réflexion d'ensemble liée à l'expérimentation d'un sens unique dans la grande rue. D'ores et déjà, le débat est posé avec le Département pour le déport des transports collectifs. Sur ce sujet d'ampleur, il nous faut, comme pour l'ensemble des flux de circulations et de déplacement avoir une vraie méthode de travail avec tous les habitants du village. C'est pourquoi nous avons prévu d'avancer progressivement et nous souhaitons à l'horizon 2011, engager sur tous ces sujets - trottoirs, chaussée, voirie, circulation et cohabitation des modes de déplacements - une grande consultation à l'échelle de la commune. La participation des habitants est fondamentale et leur expression indispensable sur un ancien et récurrent sujet.



La voirie fait l'objet d'une programmation pluri annuelle pour effectuer rue par rue des travaux importants, au-delà de la simple réfection d'enrobé. Ainsi la rue du Fourneau a bénéficié d'une première réfection sur la base d'un groupe de travail avec les riverains. En 2010 et 2011, c'est la rue de Beaumont qui sera aménagée.



Compte tenu de nos contraintes budgétaires, il est nécessaire de procéder par étape et d'envisager année par année les travaux nécessaires pour éviter de procéder à un « bricolage » coûteux et à terme inutile de l'existant.

Permettre à tous de se déplacer

Pour les déplacements, l'entrée dans la nouvelle Communauté de Communes du Grésivaudan nous a permis d'adhérer à l'autorité organisatrice de transports urbains et c'est avec enthousiasme que nous participons aujourd'hui au développement des transports collectifs dans tout le territoire du Grésivaudan.

Un article spécifique vous rend compte de toutes les nouveautés mises en place depuis le 14 décembre (cf. rubrique « Environnement »).

Le nouveau réseau de transport, coordonné au développement de l'offre des Trains Express Régionaux, permet de prolonger la ligne 6100 vers le Touvet et Inovalée, de déployer de nouvelles lignes régulières reliant les gares, les bassins de vie et les zones d'emploi et de développer un réseau de transport à la demande.

Au Touvet, avec 20 transports supplémentaires mis en place en direction de la gare de Goncelin, tous les trains existant aux heures de pointe devraient donc être accessibles.

Au total, 10 nouvelles lignes sont créées dont 2 qui concernent particulièrement le Touvet :

- Goncelin - Le Touvet - Pontcharra via Sainte Marie d'Alloix et la Buissière
- Goncelin - Le Touvet - Pontcharra via Saint Vincent de Mercuze, La Flachère et Barraux centre

Un travail mené avec le Grésivaudan va permettre un examen attentif de tous les arrêts et abribus. Les endroits sensibles, comme à la Conche ou à EDF, ont été signalés.

Un nouvel arrêt va être aménagé au bas de la Grande rue vers les Terrasses de Belledonne.



Développer notre économie locale

Au Touvet, nous bénéficions encore d'une vie de village et d'une centralité vivante au cœur de la commune. Nous soutenons les commerces chaque fois que c'est possible.

Les manifestations communales ont vocation, au-delà de l'intérêt culturel et social qu'elles entretiennent, à participer à cette vitalité : Macadam a permis de circuler à pied dans le village, de faire des ponts entre la place de l'église et la maison Saint Jean, de s'asseoir à la terrasse de nos cafés. Cet événement nous a permis de nous retrouver au cœur de notre village. La Fête de la musique est un événement important, ouvert aux deux pôles de centralité des places de l'école et de l'église, avec deux scènes. Nos manifestations sont souvent familiales et toutes les associations concourent à leur réussite. Le théâtre de rue a connu une fréquentation importante.



La MC2 s'est invitée au Touvet et bientôt les Musiciens du Louvre seront conviés au Château du Touvet. Le marché « Procrea » a connu une très belle première édition avec 1 300 visiteurs. Notre programmation est multiple et essaie de satisfaire le plus grand nombre. Toutes les manifestations, communales ou associatives, qui font du Touvet un village dynamique vous sont annoncées dans le petit mensuel « Le Touvet Animations ».



Stimuler le tourisme

Un projet de Jumelage devrait stimuler le tourisme. Un jumelage avec une commune étrangère est un moyen de rencontrer une autre culture, d'autres façons de vivre, d'autres pratiques, sportive, musicale, gastronomique...

Un moyen pour les jeunes de rencontrer d'autres jeunes et de comparer leurs préoccupations. Un moyen de parler anglais puisqu'il est vrai que cette langue est devenue la langue internationale qui sert de vecteur pour tous les échanges.

En partenariat avec la commission communale Culture et Patrimoine et plus particulièrement Jean-François Cruves, que nous remercions chaleureusement, nous nous sommes tournés vers des pays qui souhaitent se rapprocher de la communauté européenne ou l'intégrer. Le village de Fuzine, en Croatie, situé à 20 km de la mer dans la province du Gorski Kotar, région montagneuse près de Rijeka, s'est portée candidate. C'est un village sportif, pratiquant le parapente, qui possède une très ancienne fanfare de plus de 50 musiciens.

Bien évidemment vous serez à nouveau sollicités pour l'avancée de ce projet.



Renforcer l'attractivité des zones d'activités

9

Tout en soutenant la vitalité du centre bourg, nous n'oublions pas les commerces situés de l'autre côté de la départementale et il nous faut dégager des équilibres.

Pour créer l'attractivité des zones économiques, commerciales et artisanales il nous faut aménager nos espaces. Ainsi, conscients de la nécessaire liaison à faire entre ces pôles de développement nous avons inscrit dans nos projets d'aménagement celui d'une voirie nouvelle, attractive, reliant l'entrée de la zone commerciale sur la RD 29 et l'entrée de la RD 1090 à notre zone artisanale et industrielle. Une réunion a d'ores et déjà eu lieu avec les commerçants, un bureau d'études est mandaté et un groupe de travail doit démarrer au début de l'année 2010 avec les commerçants et industriels concernés.



Pour alimenter la réflexion de la commission Économie et pour promouvoir l'image de marque des entreprises qui nous entourent, des experts interviennent au Touvet lors de « conférences économiques » ouvertes au public. Trois réunions se sont déjà tenues autour de thèmes comme : L'entreprise coopérative, le vieillissement, facteur de développement économique et l'énergie, une nouvelle économie.

Une réflexion est en cours pour donner suite au projet de maison des artistes, pour animer le quartier de « l'ancienne gare », troisième pôle de centralité du Touvet, et permettre à des artistes et des artisans de mutualiser des ressources avec une visibilité économique. La forme du montage et la localisation restent à définir.

Embellir et préserver notre cadre de vie

Le cadre de vie et sa préservation, c'est ce qui fait notre vie de tous les jours mais aussi la vie des générations à venir. Ainsi, un volet transversal de notre politique vise à embellir notre cadre de vie et à protéger notre environnement.

Cela commence par l'entretien de nos bâtiments communaux et la réduction de notre facture énergétique. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, pour lutter contre l'effet de serre, la maîtrise de la consommation d'énergie des bâtiments communaux est un axe de travail prioritaire. Une analyse nous a permis de classer nos bâtiments et de repérer les bâtiments les plus énergétivores, avec des étiquettes de classes de A à G suivant le label de l'Ageden. Un plan de rénovation pluriannuel, inscrit à hauteur de 40 000 € par an dans le budget va permettre d'isoler nos toitures, de remplacer nos huisseries, etc.

Le développement durable c'est aussi le pilier social et nous devons engager l'accessibilité des bâtiments publics, des voiries et des espaces publics, conformément à la loi du 11 février 2005 relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite prenant en compte tout type de handicaps, moteurs ou cognitifs. Un diagnostic est engagé. La salle du Bresson, très souvent utilisée, est la première soumise à cette analyse.

Notre cadre de vie ce sont aussi tous les éléments de petit patrimoine, bassins, croix, murets, fours, chemins qu'il nous faut protéger... L'histoire locale est inscrite dans leurs pierres et le talent de leurs bâtisseurs anonymes a permis dans le passé de satisfaire aux besoins de la vie quotidienne ou aux pratiques religieuses du monde rural. Il en va de la protection du bâti comme de celle de l'environnement car les bassins et les murets participent notablement à la biodiversité en créant un environnement favorable et en permettant à un grand nombre d'espèces de survivre. Il s'agit de conserver leur dignité à ces éléments de notre environnement quotidien qui se détériorent et finissent par disparaître dans l'indifférence générale. Les bassins de la Frette du milieu et de la Conche ont d'ores et déjà été refaits, tandis que ceux de la Bayette et de la Frette du bas ont été remis en eau. Là encore une programmation budgétaire sur plusieurs années va nous permettre de remettre en état deux éléments du patrimoine par an jusqu'en 2013.



Éduquer à l'environnement

Ces préoccupations environnementales doivent être relayées auprès des plus jeunes et l'éducation à l'environnement, l'apprentissage pédagogique sont des éléments de construction d'un futur plus propre et plus beau.

Ce travail a commencé donc dans les écoles et au collège avec la réduction des déchets : compostage à la cantine du collège et accompagnement de l'implantation d'un composteur à l'école élémentaire. Le tri du papier est instauré dans les écoles et à la mairie.



La municipalité a investi dans de la vaisselle durable pour toutes les manifestations organisées par la mairie. La réorganisation de la répartition et l'augmentation des colonnes d'apport volontaire dans la commune visent un meilleur accès pour tous à ces containers de tri.

La commission Environnement et le conseil municipal des enfants ont organisé également l'année dernière une journée village propre dans le village et dans la plaine pour ramasser les débris jonchant le sol. Cette manifestation se renouvelle au printemps prochain et doit s'articuler autour de la semaine du développement durable.

Un projet est aussi actuellement en réflexion pour mettre en place dans la commune une gestion différenciée des espaces verts : limiter la tonte notamment aux endroits difficiles et dangereux, évacuer progressivement l'utilisation des désherbants et autres pesticides voilà l'enjeu des années à venir. En 2010, de deux à trois zones d'expérimentation vont être sélectionnées pour une mise en application évolutive.

Maîtriser les coûts pour permettre les investissements

Bien sûr, la mise en place de ce projet s'accompagne d'une attention extrême en matière financière.

Un travail d'assainissement des finances communales a été réalisé, permettant de passer de 200k€ d'investissement à 600k€ d'investissements annuels, pour financer la traversée de la Frette par exemple cette année.

Cette augmentation de nos investissements est rendue possible grâce au maintien de nos coûts de fonctionnement et à la renégociation de nos achats à travers la mise en place d'appels d'offres systématiques. En parallèle l'endettement a été diminué passant de 3,7m€ fin 2007 à 2,9m€ cette année.

Les efforts se poursuivent et nous souhaitons, malgré un contexte que nous ne maîtrisons plus, comme la disparition de la taxe professionnelle, rester vigilants au regard de toutes nos contraintes budgétaires.



Vie de la commune

Commémoration du 11 novembre 1918

De nombreux habitants se sont rassemblés au monument aux morts pour commémorer le 91^{ème} anniversaire de la victoire du 11 novembre 1918, en présence de Daniel Maître, Président de l'Union des Mutilés et des Anciens Combattants, des brigades de gendarmerie et de pompiers et de l'harmonie des deux rives.

Après la lecture du message de Monsieur Hubert Falco, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, Laurence Théry, maire du Touvet choisit d'associer à cette cérémonie la parole d'un de ces 8 millions de poilus français engagés dans des combats meurtriers.

René Pigeard avait vingt ans en 1914. Il était né dans l'Yonne, son père était contremaître et travaillait pour les Eaux de la ville de Paris. Imprimeur dans la vie civile, René fut blessé à Verdun puis nommé caporal. Fait prisonnier en 1917, il mourut électrocuté en essayant de s'évader de son camp de prisonniers le 17 octobre 1917.

Dans sa lettre, écrite du fond des tranchées, ce tout jeune soldat fait part de ses angoisses, de ses incertitudes, d'une vie quotidienne faite de boue, de froid, de faim et de sang.



Photo : Sylvie Giudicelli/DL

Aujourd'hui, ces paroles poignantes ne résonnent plus pour personne comme une réalité, tous les Poilus ayant disparu. Mais c'est collectivement que nous devons transmettre aux jeunes générations cette mémoire, illustrée par tant de noms sur les monuments aux morts de toutes les communes de France. Ces noms inscrits dans la pierre gravons-les aussi dans nos esprits afin que nos enfants ne nous demandent jamais pourquoi, en ce jour d'automne, nous ne travaillons pas et pourquoi, au milieu des feuilles qui tombent, tant de drapeaux tricolores s'élèvent.

Blaise Cendrars combattant en Champagne, dans l'Aisne et dans la Somme nous a laissé le témoignage de « l'épouvantable cri de douleur que poussait cet homme assassiné en l'air (....), ce cri qui durait encore alors que le corps était volatilisé ». L'écho de ce cri ne doit pas s'éteindre.



Trois questions à ... Jean-Pierre Tolas nouveau conciliateur-médiateur de justice de la commune

La médiation est un mode spécifique de régulation sociale pour diminuer les contentieux, coûteux et particulièrement longs dans leurs délais de traitement. Cette démarche mise en place par la municipalité répond à une volonté de promouvoir un mode d'intervention basé sur le dialogue et la négociation.

Concrètement, le médiateur intervient lorsque des habitants se trouvent dans des situations de litige ou de conflit. Son rôle vise à rechercher et à proposer une solution amiable, en expliquant et en conseillant.

→ Pourquoi choisir cette nouvelle fonction ?

Après 35 ans de fonction publique, le rôle de conciliateur apparaît comme une suite logique. La conciliation est une caractéristique traditionnelle des agents du ministère des finances, poste que j'ai quitté l'année dernière.

→ Quel est votre parcours ?

Je suis né à Limoges où j'ai vécu jusqu'à la fin de mes études secondaires. Après le bac, j'ai fait mon Droit et Sciences-Po à Lyon puis à Grenoble. J'ai réussi le concours d'inspecteur du trésor du ministère des finances. Titularisé en 1975, j'ai eu comme affectations Auxerre, Grenoble et Chambéry.

→ Comment envisagez vous la médiation et quel est votre rôle ?

Je tiendrai deux permanences par mois à la mairie du Touvet. Il vous suffit de joindre l'accueil de la mairie pour prendre rendez-vous avec moi.



Un bel élan de solidarité et de générosité au Touvet

L'école élémentaire des Trois Cours s'apprête cette année à emmener quatre classes du troisième cycle, soit 113 élèves au total, en classe de neige et d'éveil musical, à Autrans, au centre « Musique et Montagne en Vercors, Clairefontaine ».

C'est un rendez-vous enthousiasmant et plein de promesses pour les élèves. Mais 1600 euros manquaient pour boucler le budget. Ainsi, à l'initiative de parents d'élèves motivés et dynamiques, diverses actions ont été organisées pour récolter des fonds : deux ventes de gâteaux sur le marché, une vente d'objets par les élèves au vide-grenier, une tombola et un démarchage auprès des entreprises locales.

Grâce au soutien de tous, à l'entrain des enfants très actifs dans le cadre de la tombola, et à la générosité des entreprises sollicitées, ce qui n'était encore qu'un projet en septembre est maintenant une aventure certaine que tous les enfants concernés attendent avec impatience.

Les enseignants, les élèves et les parents d'élèves tiennent à exprimer leurs plus vifs remerciements à tous ceux et celles qui ont apporté leur contribution active à l'aboutissement de ce projet, et en particulier :

- au Dartagnan (Nathalie et Bertrand Brunet-Manquat), donateurs du lot de la tombola sous la forme d'un panier très bien garni,
- à toutes les entreprises ci-dessous, qui ont eu la gentillesse et la générosité de contribuer financièrement à ce projet.

Agnès Chamoux et Karine Ziegelmeyer (Parents d'élèves)

CHARCUTIER TRAITEUR
Bertrand Brunet-Manquat

Le Dartagnan

Buffet, Lunch
Apéritif, Cocktails
Réception
Charcuteries fines
Plats cuisinés
Salades
Epicerie, Vins
Spécialités...

RN 90 Z.A. aux Rats
38660 LE TOUVET
Tél. 04 76 21 47 21

Paysages et jardins

Yannick Ziegelmeyer
Artisan-paysagiste

Tél. : 04 76 45 77 16 - GSM : 06 87 60 22 10
Email : contact@paysages-jardins.com
Internet : www.paysages-jardins.com
Adresse : 84 rue de la conche - 38660 Le Touvet

Entretien, création de parcs & jardins, tonde, tonte, engazonnement, étalage,
plantations, clôture, débroussaillage, maçonnerie paysagère, arrosage automatique

dyneff

GARAGE C Œ U R

Vente & réparation
toutes marques
Station de lavage
Station service 7J/7
automatique
Dépôt de gaz Primagaz
Dépositaire La Redoute
Fermé le dimanche

R.N. 90 - La Conche
38660 LE TOUVET

Tél. 04 76 08 55 83
Fax 04 76 08 57 11

L'OPTICIEN

Guillaume Govin et Claire Jarron
opticiens diplômés

AD VOYAGES

Accueil et Découvertes Voyages

Z.A. du Bresson
B.P. 29
38660 Le Touvet

Tél. (33) 04.76.92.32.12
Fax (33) 04.76.92.32.11

Mail : ad.voyages@etourcom.com
Site : www.advoyages.fr

TOUVET COMBUSTIBLES

BP SuperFioul

- Fuel - Gasoil
- Charbon - Lubrifiants
- Granulés de bois

LIVRAISON RAPIDE

ZI les Corvées
38660 LE TOUVET
(face à Intermarché)

04 76 08 42 63

EURADIF

Formation en Sciences Analytiques

52 chemin des jacinthes - 38330 BIVIERS - FRANCE
Email : contact@euradif.com - Internet : www.euradif.com
Tél. : +33 (0)4.76.52.32.02 - Fax : +33 (0)4.76.52.24.50

Anais
Beauté

38660 Le Touvet

DJEBEL

Clinique vétérinaire des Grandes Terres

ZA Les Grandes Terres - 38660 LE TOUVET
Téléphone : 04 76 13 41 11

Horaires
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h et 14h30-19h
Mercredi : 9h-12h et 16h-19h
Samedi : 9h-12h

Le bilan de l'équipe municipale, après 18 mois de fonctionnement

L'équipe municipale du Touvet a décidé, 18 mois après son élection, de présenter le bilan de son action aux habitants de la commune.

C'est ainsi que le vendredi 4 décembre 2009, à la salle du Bresson, devant un public sérieux et attentif, Laurence Théry, maire, a introduit une réunion très dense en informations de toutes sortes, évoquées par chacun des conseillers municipaux en charge de dossiers spécifiques.

Deux thèmes ont encadré la réunion :

→ Développer la solidarité dans le village

Cette solidarité a pris diverses formes : auprès des enfants, jeunes et seniors en veillant à l'adaptation de toutes les structures les concernant ; l'action efficace du centre communal d'action sociale ; le travail de mémoire entrepris ; le suivi au plus près des 50 associations du Touvet ; les projets de reconstruction de la bibliothèque, de la poste et de la gendarmerie qui sont engagés ; enfin, l'attention portée à l'urbanisme et au logement, en particulier au besoin prégnant de logements sociaux.

→ Préserver pour tous une qualité de vie durable

Les questions évoquées ont là encore couvert une large palette de sujets : la sécurité et la circulation dans le village, les transports en commun, l'économie locale (industrie et commerces), les manifestations culturelles, l'entretien et la restauration des bâtiments communaux et du patrimoine, l'eau et l'assainissement, la voirie, l'environnement dans un esprit de développement durable... La séance a été clôturée par un point précis sur l'état des finances communales en insistant sur la diminution de l'endettement de la commune et l'augmentation de sa capacité d'investissement, donc d'autofinancement.

En outre ; Madame le Maire a beaucoup insisté sur la volonté de communication et de concertation de l'équipe municipale, auprès de tous les habitants.



Photo: Sylvie Giudicelli/DL

Taux des taxes communales et intercommunales

À la différence de l'année dernière, les taxes d'habitation et foncières intercommunales sont maintenant perçues par la commune, puis reversées à l'intercommunalité. Ainsi, le taux affiché pour la commune sur votre avis d'imposition reçu est modifié fictivement en additionnant les deux taux communaux et intercommunaux.

→ Comme en 2008, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'impôts pour cette année 2009.



Un village illuminé et décoré pour les fêtes de fin d'année



Pour parer notre village de ses plus beaux atours pour les fêtes de fin d'année, rester dans des termes acceptables au regard des contraintes budgétaires de la commune, souscrire à nos obligations en termes en-

vironnementaux et conserver des illuminations en conformité avec la législation en vigueur ou tout simplement en état de fonctionnement, la municipalité a choisi de concentrer ses efforts de décorations en quelques points stratégiques de la commune.

Ainsi les entrées de village sont privilégiées : à la Frette, au rond point, à l'entrée EDF et à la Conche. Les places de l'Église et de l'École sont spécifiquement décorées.

Toutes les illuminations sont désormais dotées de Leds, et progressivement la commune investira dans des équipements électriques faiblement consommateurs en énergie. Dans les quartiers, nous avons invité les riverains et habitants à décorer leurs bassins avec l'aide, si nécessaire, des services techniques.

Merci à tous les résidents et aux bénévoles de Saint Jean qui, cette année, ont largement contribué à rendre notre village plus beau en confectionnant des décorations pour nos sapins et barrières. Merci aussi aux membres actifs de notre commission Animations qui eux aussi ont beaucoup œuvré en cette fin d'année.

Toutes vos suggestions et propositions peuvent être communiquées à la commission Animations pour un village encore plus beau l'année prochaine.



Concours de fleurissement

Vendredi 27 Novembre à 18H30 à la mairie du Touvet, salle du Conseil, Madame le Maire et les membres du jury, dont Annette Chedal-Anglay, responsable de la manifestation, ont reçu les participants pour la remise des prix.

Cette année, trois prix ont été décernés, un pour la catégorie «immeubles», comprenant les balcons, les fenêtres, les murs, les trottoirs et les portes, un pour la catégorie «commerces» et un pour la catégorie «jardins».

Catégorie immeubles

1er prix «immeubles» :
Mme Caminiti, Les Balcons du Touvet.

2ème prix «immeubles» :
M. et Mme Van der Meyden, Rue de la Berche

3ème prix «immeubles» :
Mme Tassan Josiane, Rue du Four-neau



Catégorie commerces

1er prix «commerces» :
Les Trois Marches, Place de l'Église.

2ème prix «commerces» :
Boulangerie Metay, Place de l'Église.



Catégorie jardins

1er prix «jardins» :
M. et Mme René Desserez, Lot. Terrasses de la Bayette

2ème prix «jardins» :
M. et Mme Marcel Berlandis, La Rippe



Dans une ambiance amicale et chaleureuse, chaque lauréat a reçu un certificat, mentionnant son prix ; et les trois premiers prix de chaque catégorie ont reçu un très beau camélia.

Laurence Théry, maire, et Annette Chedal-Anglay, conseillère municipale, remercient chaleureusement les personnes inscrites au concours et toutes celles qui, grâce à leur amour pour les fleurs, embellissent le Touvet. La municipalité engage les participants des deux dernières années à renouveler leur inscription et souhaite que de nombreux habitants se lancent dans la compétition l'année prochaine.



Au Touvet la création d'entreprises se décline aussi au féminin

Au Touvet, plusieurs jeunes femmes ont fait le pari de créer leur entreprise : nous vous avons présenté certaines d'entre elles dans le numéro d'été du bulletin municipal. Aujourd'hui d'autres créatrices nous ont fait part de leurs projets. Nous les avons rencontrées pour les connaître et les faire connaître. Comment franchit-on le pas ? Qui vous aide ? De quelle façon est-on accompagné ? Elles ont aussi accepté de répondre à nos questions.

ID'al secrétariat



→ Pourquoi avoir créé votre société ?

Isabelle Daumont-Roth : Salariée depuis plusieurs années dans une PME de la vallée du Grésivaudan, j'avais depuis plusieurs années envie de prendre mon avenir professionnel en main ! C'est après avoir pris en charge l'ensemble des démarches de création d'entreprise de mon mari que l'idée de proposer mes services à d'autres personnes s'est imposée naturellement. J'ai préparé mon projet pendant plusieurs mois, puis me suis inscrite à la Chambre des Métiers tout début 2008.

→ Que fait votre société ?

C'est une entreprise de secrétariat indépendant proposant des prestations telles que saisie, transcription de fichiers audio, gestion administrative et commerciale, travaux de secrétariat. Ces prestations s'adressent plus particulièrement aux entreprises, associations et même aux particuliers qui ont des besoins ponctuels (un dossier urgent à saisir par exemple) ou réguliers mais ne justifiant pas l'embauche d'une personne (la prise en charge du secrétariat une demi-journée par semaine ou 2 jours par mois par exemple).

Les occasions de faire appel aux services d'un secrétariat indépendant sont multiples :

- Les papiers ont vite fait de s'entasser (tri, classement, archivage ...)
- La facturation clients prend du retard,
- Les relances de paiement ne sont pas faites par manque de temps,
- Certaines démarches administratives sont laissées de côté ...

En quelques heures, tout peut rentrer dans l'ordre ! Ce sont des prestations qui peuvent être proposées au forfait ou à la carte, sur site ou à distance.

→ Quelles sont les difficultés rencontrées et les satisfactions obtenues ?

La plus grande difficulté reste de convaincre les clients de tous les avantages que peut comporter ce type de service : disponibilité, rapidité, efficacité, adaptabilité...

Pouvoir se décharger de certaines tâches en les confiant à un prestataire de services, c'est la solution idéale.

Les satisfactions :

- Développer un réseau professionnel, tisser des liens ...
- Pouvoir compter parmi ses clients fidèles de grandes entreprises de la vallée, des associations ...
- La diversité des demandes qui vont de la saisie de compte rendu de réunion de CE, à la création du journal d'une association avec impression en nombre. Cette diversité est très motivante et enrichissante, nécessitant d'avoir une bonne connaissance de l'ensemble de l'outil informatique.

Toutes les informations sont sur le site que vous retrouverez sur le site du Touvet ou à l'adresse suivante : www.idal-secretaire.fr



Clair I-Net

→ Pourquoi avoir créé votre société ?

Claire : Infographiste webdesigner indépendante, passionnée par les nouvelles technologies, j'ai voulu mettre mon savoir-faire au service des artisans, commerçants, tpe, associations... en réalisant leur communication visuelle (sites Internet, bannière & animation Web, logos, plaquettes, cartes de visite...).

→ Que fait votre société ?

Clair I-Net élabore sites Web ou supports de pub personnalisés en fonction de l'image ou du budget des clients. Elle propose un service de proximité afin d'offrir une offre totalement adaptée.

→ Quelles sont les difficultés rencontrées et les satisfactions obtenues ?

La difficulté pour Clair I-Net, c'est de sortir du lot... face à des concurrents qui n'hésitent pas à proposer des offres alléchantes, standardisées... Je ne remercierai jamais assez les clients qui m'ont fait confiance et véhiculent la meilleure des publicités par le « bouche à oreille ».

Je leur dois toutes mes satisfactions et leurs activités sont d'ailleurs visibles sur le site www.clairinet.fr - rubrique « réalisations ».



Action sociale

Colis de Noël et repas des anciens

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la municipalité du Touvet et le centre communal d'action sociale ont le plaisir d'offrir aux Touvétain(e)s de 65 ans et plus, un colis gourmet ou leur proposent de participer ensemble à un repas festif.

Le samedi 5 décembre à la mairie les élus et les membres du centre communal d'action sociale ont partagé le verre de l'amitié avec les habitant(e)s venus chercher leur cadeau, un panier garni de produits du terroir des artisans de Chartreuse. Les paniers restants seront l'occasion de visites aux personnes qui n'ont pu se déplacer.

Le repas festif s'est déroulé le dimanche 6 décembre à la salle du Bresson. Il a réuni 137 participants qui ont apprécié le repas de fêtes concocté cette année par le château du Mollard. Chaque menu avait été décoré par les enfants du centre de loisirs et de la garderie périscolaire.

L'animation musicale fut assurée par les chanteurs Ricardo et Capucine de l'association «la clé des chants» et par les membres de la Chorale du Touvet emmenés par Aude Moussy, la chef de chœur.



Famille d'accueil : un métier à découvrir



Le Conseil Général recrute des assistants familiaux dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance. Un assistant familial est avant tout un professionnel qui accueille un enfant au sein de sa famille. Il intègre une équipe de professionnels de l'Aide sociale à l'Enfance. Sa famille devient « famille d'accueil ». Le rôle des familles d'accueil est essentiel pour aider l'enfant à se construire, panser ses plaies et forger sa personnalité dans le respect de ses liens familiaux.

Un assistant familial accueille des enfants temporairement séparés de leur famille, celle-ci n'étant pas en mesure d'assurer leur éducation pour différents motifs : accident de la vie, maltraitance, difficultés relationnelles...

La loi de 2005 accorde aux assistants familiaux le statut d'agent de la fonction publique et leur assure formation et rémunération.

« Les enfants placés en famille d'accueil ne sont pas forcément des enfants difficiles. Ils ont besoin d'un lieu stable, sans conflit, où ils peuvent grandir en toute sérénité. » Mr et Mme N, famille d'accueil depuis 20 ans, parlent de leur métier avec passion tout en reconnaissant que « c'est un investissement de tous les instants ».

Ce métier vous intéresse ?

Renseignez-vous sur la prochaine réunion d'information auprès de :

Mme Monique DETTER, médecin chef de service PMI ou Mme Nicole LAMARCA, chef de service ASE

Direction territoriale du Grésivaudan - Tel 04 56 58 16 00

Besoin d'informations sur le logement? Frappez à la bonne porte !

Pour répondre à vos questions, l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) organise avec le soutien de la Communauté de Communes du Grésivaudan deux permanences gratuites par mois à Crolles et Pontcharra.

Construisez votre projet avec l'ADIL

Avant de vous engager, informez-vous sur vos droits et obligations en consultant l'ADIL, agréée par le Ministère chargé du logement. Leurs conseillers, juristes spécialistes du logement, vous aideront à répondre à toutes vos questions, en vous offrant un conseil complet, objectif, personnalisé, et gratuit. Si l'ADIL peut vous guider dans votre projet, sachez qu'elle n'agira pas à votre place : son rôle exclusif est de vous informer.

L'ADIL vous apporte un conseil juridique, financier et fiscal pour acheter, construire, vendre, améliorer, rénover un logement : plans de financement, contrats avec les professionnels, dispositifs d'accès au droit, rapport locatifs, copropriété, impôts et fiscalité de l'immobilier, autorisation de construire, qualité de l'habitat, informations sur les aides et les marchés locaux de l'habitat...

Vous êtes locataire ...

Mon propriétaire peut-il augmenter le loyer comme il veut ? Comment se répartissent les charges entre le propriétaire et moi ? Le propriétaire est-il obligé de faire les travaux que je demande ? Mon préavis se termine le 15 décembre : dois-je payer le loyer du mois entier ?

Vous êtes propriétaire ...

Je paie plus de charges que les autres copropriétaires : pourquoi ? et qui décide de cette répartition ? Le ravalement de façades est-il obligatoire ? Je fais des travaux chez moi : à quelles réductions d'impôts ai-je droit ? Je vais revendre un bien immobilier : vais-je payer un impôt sur la plus-value que je réalise ? Je veux changer les fenêtres de mon habitation : ai-je besoin d'une autorisation ?

Vous achetez, vous construisez ...

Pouvons-nous devenir propriétaires avec ce que nous gagnons ? Nous achetons un logement à doit-on prendre ? Quelles assurances dois-je souscrire avant de faire construire ma maison prévoir en plus d'un prêt ? De quelles subventions puis-je bénéficier ? Je dois revendre devient mon crédit ?

deux : quelles précautions ? Quels frais sont à mon logement : que

Permanences de l'ADIL

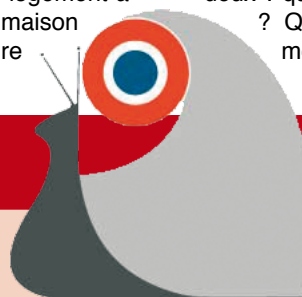
Nouveau dans le Grésivaudan ! Deux permanences ADIL gratuites par mois

Mairie de Crolles : le 2e jeudi du mois de 14h à 17h

Mairie de Pontcharra : le 4e jeudi du mois de 14h à 17h

Il est préférable de prendre rendez-vous auprès de l'ADIL.

Tél. : 04 76 53 37 30 - www.anil.org



**ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT**

Zoom sur les travaux



1 Rue du Fourneau

Les travaux d'aménagement de la rue du Fourneau ont été effectués entre le 5 et le 15 octobre 2009 avec notamment une réfection du revêtement de voirie de la rue entre les n°182 et 224, un aménagement des abords du bassin avec un raccordement au canal pour une prochaine mise en eau, et une démolition de la dalle en béton située sur le pignon du bâtiment « Les Grappaloups ».

Pour compléter les travaux réalisés, la mise en place d'une signalétique adaptée à cette voie de desserte va être mise en place au début de l'année 2010.

tricolores. Quelques ajustements restent à réaliser, notamment sur les revêtements, avec une inauguration attendue au début de l'année 2010.

Concernant l'éclairage public, 8 candélabres à LED ont été mis en place en remplacement des éclairages existants sur mât en béton.

3 Mise en sécurité des Rocktambules

Le local dit « des Rocktambules » est situé sur la place de l'école, en sous-sol de l'école élémentaire.

Il s'agit d'un local associatif accueillant cette formation musicale pour des répétitions.

Des travaux ont été menés au cours de l'été 2009 afin d'assurer la sécurité des utilisateurs : mise en conformité du tableau électrique, installation de blocs de secours, installation d'extincteurs, nettoyage et évacuation de mobilier encombrant, modification de l'éclairage des salles.

2 Travaux de La Frette

Les travaux d'aménagement de la traversée de La Frette sont terminés depuis le 30 novembre 2009.

Les dernières opérations effectuées ont été la plantation des végétaux en bord de voirie, la mise en service des feux

3





4 Démolitions

Alors que les études préalables et la concertation se poursuivent, la commune prépare le terrain pour ses futurs projets d'aménagement.

Dès cet hiver, deux bâtiments communaux dont l'usage devenait particulièrement dangereux seront ainsi démolis, laissant place à l'avenir à deux projets importants pour la municipalité.

Sur la place de l'école, le bâtiment actuellement utilisé par le comité des fêtes et le secours mutuel sera en principe détruit au premier trimestre 2010, suivi du bâtiment de l'ancienne école maternelle au cœur du quartier de la gare courant 2010.

Sur le premier, la commission culture a effectué un travail historique retraçant les différents usages de cet équipement communal à travers le temps. Salle de judo, siège du club de football, salle du comité des fêtes,... sa destination n'a eu de cesse d'évoluer.

C'est avec émotion que les plus anciens vivront cette démolition devenue nécessaire au vu de la dégradation actuelle du bâti. Une fois ces travaux terminés, la place pourra accueillir une nouvelle construction qui comprendra le nouveau guichet de la Poste en rez-de-chaussée et plusieurs logements sociaux dans les étages.

Concernant le quartier de la gare, l'état du bâtiment de l'ancien collège ne permet pas une réhabilitation. La commune a opté pour une démolition permettant la construction d'un équipement neuf.

Il sera composé d'une nouvelle halte-garderie et de logements sociaux pour offrir au plus grand nombre les conditions de se loger au Touvet à des prix raisonnables.

Au vu de la complexité de ces travaux de démolition, de la proximité avec des habitations privées, et afin d'assurer toutes les conditions de sécurité requises, les élus municipaux ont souhaité l'accompagnement d'un maître d'œuvre et d'un coordinateur pour ces deux chantiers.



Environnement



Les transports du Grésivaudan prennent le départ !

La Communauté de Communes du Grésivaudan (CCG) a la compétence d'organisation des transports collectifs. A ce titre, elle organise et finance le réseau de transports collectifs qui dessert son territoire. Elle définit également la tarification des transports par autocar à l'intérieur de son périmètre.

Depuis la rentrée 2009, le transport des élèves, et la distribution des titres de transport sont sous la responsabilité de la CCG et bénéficient d'une tarification dont vous avez eu communication dans le bulletin municipal de la rentrée 2009.

Le 14 décembre 2009, Le Grésivaudan ouvre un **nouveau réseau de transports en commun** pour voyager à l'intérieur des 49 communes du territoire.

Cette offre de transports en commun s'adresse tout particulièrement aux usagers pour leurs déplacements domicile - travail internes au Grésivaudan.

Le réseau des Transports du Grésivaudan facilite également la mobilité des personnes non motorisées, pour accéder à l'emploi, aux commerces et aux services.

De nombreuses correspondances sont possibles avec le réseau des trains TER, les lignes TransIsère et Belle Savoie Express.

Se déplacer devient plus facile

- 15 lignes régulières d'autocar
- Des formules spéciales jeunes
- Des tarifs attractifs
- Un nouveau service de transport à la demande (TAD)
- Un site Internet transports, avec un calcul d'itinéraires.

Secteur de Pontcharra

G10 Goncelin > Pontcharra, avec desserte d'Ascometal et Wheelabrator

G11 Chapareillan > Pontcharra

G12 Goncelin > Le Touvet > Pontcharra via Ste-Marie d'Alloix et La Buisnière

G13 Goncelin > Le Touvet > Pontcharra via St-Vincent de Mercuze, La Flachère et Barraux centre

Secteur d'Allevard

G20 Allevard > Goncelin > Pontcharra via Le Cheylas - Remplace la ligne 6250

G21 Allevard > Pontcharra via La Chapelle du Bard et St-Maximin - Remplace la ligne 6251

G22 Allevard > La Ferrière et Le Pleyne l'hiver - Remplace la ligne 6400

Ligne de desserte de l'Établissement de Service et d'Aide par le Travail à Lumbin

G30 La Pierre > Tencin > Goncelin > Lumbin

Lignes nord-sud travailleurs postés STMicroelectronics

G40 Pontcharra > Crolles

G41 Allevard > Crolles

Secteur Bas Grésivaudan

G50 Lancey > St-Ismier

Lignes de desserte de la gare de Brignoud

G60 Inovallée > Brignoud via St-Ismier et Bernin

G61 Inovallée > Brignoud via Le Versoud > La Terrasse > Le Touvet - Ligne 6100 prolongée

G62 Bernin > Le Champ-près-Froges > Goncelin - Remplace Interives

G63 Crolles > Prapoutel saison neige



- Toutes ces informations sont disponibles sur le site de la CCG: www.le-gresivaudan.com, rubrique «transports».
- Un plan de communication est mis en place avec des campagnes d'affichage, la presse et la radio.
- Le service «transports» peut être contacté au : 04 76 97 92 80, ou par mail : transports@le-gresivaudan.fr.

Déneigement

L'hiver s'est installé, et depuis cet automne, la municipalité se prépare aux premières chutes de neige : vérification du matériel de déneigement par nos services techniques et signature d'un contrat avec notre prestataire « déneigeur ».

Les agents municipaux apportent une attention particulière au déneigement des cheminements piétonniers. Les riverains de la voie publique doivent veiller à garantir un accès en sécurité devant leur domicile afin d'éviter la chute de ceux qui passent.

Les voiries publiques sont déneigées soit par la commune, soit par le Conseil Général, soit par l'entreprise prestataire : les interventions s'effectuent dans les meilleurs délais, dès la tombée de la première neige, pour maintenir les chaussées dégagées. Il reste néanmoins indispensable d'équiper vos véhicules de pneus neige, voire de chaînes pour les sites les plus difficiles d'accès. La neige est une condition météorologique exceptionnelle qui nécessite des équipements particuliers pour circuler.

Les fondants chimiques, et le chlorure de sodium (sel) en particulier, sont utilisés le moins possible dans la commune. Leur utilisation doit être réalisée avec précaution, en fonction de la température ambiante. Ils sont nuisibles pour l'environnement, végétaux et arbres, mais aussi pour les carrosseries et les cours d'eau. La tenue de plusieurs réunions publiques l'année dernière sur ce sujet et des signalements spécifiques, ont permis de déterminer certains lieux à saler de façon privilégiée, comme les abords du Cabinet Médical ou l'accès au Centre de Secours par exemple.

Si vous devez vous déplacer à pied, équipez-vous de chaussures de circonstance afin d'éviter les glissades ; car même après un déneigement de trottoir, une fine épaisseur de neige damée peut rester avant sa fonte. N'hésitez pas à solliciter vos voisins ou à téléphoner à la mairie si vous hésitez à sortir : en cette période comme en temps de canicule, il est normal que la solidarité se développe vis-à-vis des habitants moins mobiles.



L'énergie, une nouvelle économie

Conférence économique du 15 octobre à Eurekaalp.

Ce soir-là, Yves Maréchal a présenté à la cinquantaine de personnes venues assister à cette conférence économique un panorama exhaustif des alternatives énergétiques en France. Une analyse destinée aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités publiques.

Partant du phénomène de réchauffement climatique, il a dégagé les particularismes français et replacé les solutions alternatives liées à l'énergie dans un bilan écologique et énergétique global. Par exemple, la voiture électrique peut paraître séduisante mais en fonction des énergies utilisées pour la produire, le bilan énergétique « in fine » n'est pas toujours favorable.

Il a évoqué les pistes de recherche actuelles pour évaluer les perspectives d'innovation, les efforts à faire comme les gisements d'emplois et de création d'entreprises significatifs, à développer avec cette filière.

Des entreprises de la pépinière EUREKALP, impliquées dans la filière « Nouvelles énergies », sont intervenues pour apporter leurs témoignages sur des solutions d'avenir et de développement économique. L'effectif de certaines d'entre elles a déjà doublé en moins d'un an, avec un solde cumulé de plus de dix emplois ! Nous avons ainsi entendu les représentants d'**A3 Energie**, **PWP**, et **AIGER**.

Yves Maréchal

Yves MARÉCHAL, est Directeur adjoint du laboratoire G2Elab, chargé du pôle recherche Énergie du groupe Grenoble INP, professeur à ENSE3. Il est également Directeur de l'Institut Carnot « Énergies du Futur ». Il habite Le Touvet.



Conseil Municipal



Le Conseil Municipal s'est réuni les 6 octobre, 3 novembre, et 8 décembre 2009

Personnel communal

Suppression/création du poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe (6/10/09)

Cette procédure porte sur la modification du temps de travail de cet agent (passage de 10 heures hebdomadaires à 17 heures 30).
Accord à l'unanimité.

Suppression/ création d'un poste aux Services Techniques (3/11/09)

Un agent des Services techniques vient de réussir un concours. Il passe donc d'un statut d'adjoint technique 1ère classe à 35 heures (supprimé) à un poste d'agent de maîtrise à 35 heures (créé).
Accord à l'unanimité.

Tarifs pour les permanences des agents des services techniques (8/12/09).

En cas d'astreinte pour une manifestation communale organisée en dehors de leur service habituel, les agents des services techniques ont droit à une prime supplémentaire forfaitaire. Il convient d'en voter les montants.
Accord à l'unanimité.

Tarifs des repas des agents (8/12/09).

Le montant proposé est de 3,30 € HT par repas.
Rappel : les agents peuvent bénéficier des repas de la cantine scolaire, qu'ils peuvent consommer dans des locaux aménagés pour eux sur leur lieu de travail. Le montant des repas est prélevé directement sur leur salaire par la mairie.
Accord à l'unanimité.

Eau-assainissement

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau (3/11/09)

Le Maire doit être autorisé à demander une subvention à l'Agence de l'Eau pour la création de l'Unité Mobile de Traitement (UMT). Les travaux démarreront début 2010.
Accord à l'unanimité pour la demande de subvention.

Associations

Subvention de fonctionnement du Sou des Écoles (6/10/09)

Une subvention de 600 € est allouée au Sou des Écoles.
Accord à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle d'investissement à l'École de Cordes (6/10/09)

La subvention est demandée pour aider à l'achat d'un piano, le précédent étant hors d'usage. L'École de Cordes prendra 80 % de la somme globale à sa charge ; la mairie accorde une subvention de 900 €.
Accord à l'unanimité.

Subvention à l'Harmonie des Deux Rives (3/11/09)

Il s'agit de la subvention courante, le dossier de demande ayant été fourni en retard. Cette subvention se monte à 1200 €.
Accord à l'unanimité.

Tarif de location à la demi-journée pour la salle du Bresson (6/10/09)

Des organismes (entreprises, etc.) demandent à louer la salle pendant une demi-journée en semaine. Le tarif n'avait pas été fixé. Il est proposé la somme de 400 € pour une durée de 4 heures.
Accord à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle à l'association «Grésifreeride» pour l'organisation du Téléthon (3/11/09)

200 € sont accordés à cette association pour l'organisation du parcours et du vin chaud qui suivra. 150 cyclistes devraient participer à cette manifestation le 5 décembre et un parcours d'orientation aura lieu à Saint Vincent de Mercuze.
Accord à l'unanimité.



Finances

Décision modificative (6/10/09)

Il s'agit de transférer 3000 € du chapitre 23 au chapitre 21.

Adoption à l'unanimité.

Demande de subvention à tout organisme financeur pour le projet de médiathèque tête de réseau (6/10/09)

Ces financeurs peuvent être l'État (par l'intermédiaire de la DRAC), le Conseil Général (Bibliothèque Départementale), la Région et la Communauté de Communes.

Accord à l'unanimité.

Tarifs pour l'occupation du domaine public (3/11/09)

Certains commerçants utilisent le domaine public pour leurs activités.

Les tarifs proposés pour cette occupation sont de 300 € par an (pour 30 m²), plus 5 € par m² supplémentaire, à partir du 1^{er} décembre 2009.

Accord à l'unanimité.

Transfert de charges entre la commune et la CCG (Communauté de Communes Le Grésivaudan) (3/11/09)

Il s'agit de transférer à la CCG le montant des charges concernant des organismes communs, et que donc la commune ne paiera plus directement. Une commission d'évaluation a estimé le montant de ces charges en juillet dernier. Puis un rapport a été élaboré, qui doit être voté par chaque commune.

Pour le Touvet, ce montant est de 18219 €, soit : 1789,94 € pour l'AURG, 3063,32 € pour le Symbhi, 5493 € pour la Mission Locale, 1872,42 € pour les animateurs locaux d'insertion du Grésivaudan.

Accord à l'unanimité.

Indemnité du Percepteur (3/11/09)

Cette indemnité se compose de deux parties :

- la rémunération de la fonction assistance-conseil accordée par le Percepteur à la commune. Le montant en est plafonné à 736, 52 € pour l'année. Elle peut être moindre.
- une indemnité forfaitaire de 45 € pour l'élaboration et la rédaction des documents administratifs et budgétaires.

Il est proposé d'attribuer cette année au Percepteur l'indemnité maximale étant donné ses compétences et la qualité de son aide.

Accord à l'unanimité.

Tarifs pour les photocopies (8/12/09).

Pour la photocopie des seuls documents administratifs car la municipalité ne veut pas être concurrente des commerces qui délivrent le même service, le tarif proposé est de 15 centimes pour le noir et blanc et de 30 centimes pour les photocopies couleur.

Accord à l'unanimité.

Demande de subvention pour le remplacement du système de chauffage de l'église (8/12/09).

Une subvention est demandée au Conseil Général pour les travaux urgents car le chauffage de l'église est arrêté depuis deux ans l'hiver pour des raisons de sécurité.

Accord à l'unanimité

Demande de subvention pour l'aménagement de la sécurité dans la rue de Beaumont (8/12/09).

Cette subvention est demandée pour l'année 2010 au Conseil Général pour la réfection de la rue. Une autre subvention a déjà été demandée au même endroit pour l'enfouissement des réseaux.

Accord à l'unanimité.

Demande de subvention au Conseil Général pour le projet d'entrée de la zone commerciale (8/12/09).

Dès 2010, il s'agit de créer une voirie nouvelle, afin de mieux aménager l'entrée de la zone.

Accord à l'unanimité.

Décision modificative (8/12/09).

Il est proposé de déplacer 40 000 €, en investissement, de la ligne 2313 (constructions) à la ligne 2151 (réseaux de voirie).

Accord à l'unanimité.

Travaux



Autorisations diverses à donner au Maire (6/10/09), concernant :

- la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de 16 logements locatifs et du Pôle Enfance
- la signature du marché de Contrôleur Technique avec mission complémentaire d'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées
- la signature du marché de coordonnateur SPS
- la signature de la convention entre la commune et ERDF. C'est une régularisation permettant l'enregistrement d'actes notariés entérinant le passage de canalisations souterraines.

Accord à l'unanimité.



Mise à disposition d'un terrain communal pour le SDIS (3/11/09)

Dans le cadre d'un regroupement, la caserne des pompiers doit être reconstruite. Le terrain nécessaire doit être d'un accès facile et qui permette d'aller rapidement non seulement au Touvet mais aussi dans les communes environnantes (Goncelin, Saint Vincent de Mercuze, La Terrasse...) par la RD 29 et la RD 1090.

Un terrain communal de 5000 m², sur la zone du Bresson, a reçu l'agrément du SDIS. Ce terrain restera propriété de la commune, ainsi que le bâtiment.

Outre l'intérêt de posséder un centre SDIS sur la commune, cette dernière pourra disposer de l'ancien bâtiment. Il lui faudra toutefois aménager la voirie et procéder à la viabilisation du secteur ; mais cela aura l'avantage de valoriser l'ensemble de la zone. On compte sur une fin des travaux en 2012.

Accord à l'unanimité.



Vente à un promoteur d'un terrain pour la construction du centre de tri postal (3/11/09)

La commune vend à un architecte promoteur un terrain de 3771 m², situé tout près du terrain du SDIS, pour la construction du centre de tri de La Poste. Le permis de construire doit être déposé dans le mois qui vient et la construction pourrait s'achever fin 2010.

Accord à l'unanimité.



Achat d'une saleuse (8/12/09).

Cette saleuse sera achetée à des particuliers pour la somme de 4500 €. En effet, le prestataire choisi par la commune pour le déneigement ne possède pas de saleuse.

Il est à noter que l'utilisation du sel, pour des raisons de pollution, de détérioration des routes et des véhicules se fera uniquement en des endroits stratégiques pour la circulation et la sécurité (Centre de Secours, entrée du cabinet médical...) et lorsque les conditions météorologiques seront favorables.

Accord à l'unanimité.



Urbanisme



Modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) (6/10/09)

Elle nécessite une procédure déterminée :

Élaboration du projet > Arrêté du maire > Enquête publique (consultation des personnes concernées) > Rapport du commissaire enquêteur > Délibération du CM > Publicité.

Cette modification a pour but :

- tout d'abord la levée du PAPA (Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement), instauré il y a deux ans, et qui interdisait dans ce périmètre toute construction de plus de 20 m². Ces dispositions empêchaient la reconstruction de la Poste, de la Gendarmerie (espace réservé), le remodelage du quartier de la Gare et la construction de logements sociaux.
- ensuite rendre le PLU plus opérationnel et plus cohérent.

Les secteurs concernés sont le Centre Bourg, la Zone d'Activités du Bresson (modification du tracé de la desserte ; création d'un 2ème accès automobile et d'une voie piétonne vers le rond-point ; coulée verte à élargir), la Combe (mise en conformité d'un tracé de voirie).

En outre, cette modification permet la mise en compatibilité du PLU avec l'arrêté préfectoral concernant le projet Isère Amont du Symbhi. Le commissaire enquêteur, à l'issue de l'enquête publique, a émis un avis favorable à la modification proposée

Accord à l'unanimité pour la modification du PLU.



Instauration d'une demande d'autorisation préalable pour les travaux ayant pour objet l'édification d'une clôture ou d'un portail (6/10/09)

Accord à l'unanimité.



Scolaire et enfance

Prélèvement automatique pour le règlement des services liés à l'enfance (6/10/09)

Le Trésor public propose ce type de règlement à partir du 1er janvier 2010, afin de faciliter le paiement par les parents. Sont concernés tous les services : périscolaire, cantine scolaire, CTL, Grappaloups (sauf le ski).

Accord à l'unanimité.

Scolaire et enfance (suite)

Subvention au RASED (3/11/09)

Heureusement, au Touvet, l'équipe du RASED est encore au complet avec trois personnes maître G, maître E et une psychologue scolaire. Elle demande comme l'an dernier une aide au fonctionnement (petit matériel), soit 190 € par personne.

Accord à l'unanimité.

Règlement pour le fonctionnement de la Halte-garderie (8/12/09).

La CAF a accepté la modification du nombre de places en crèche : ainsi, le nombre de places régulières passe de 4 à 8, et celui des places occasionnelles de 14 à 10. Par ailleurs, le BCG n'est plus obligatoire pour la crèche ; seule l'est la vaccination DTPolio. Il y a donc besoin de modifier le règlement intérieur en conséquence.

Accord à l'unanimité.

Tarification pour l'activité ski du Centre de Loisirs (8/12/09).

Il est proposé de distinguer les tarifs accordés aux enfants du Touvet, soit 171 € pour 8 sorties, et ceux accordés aux enfants des autres communes, soit 210 €.

Accord à l'unanimité.



Divers

Rapport annuel 2008 des Pompes Funèbres Générales (6/10/09)

Les Pompes Funèbres Générales sont une SEM (Société d'Économie Mixte), créée il y a deux ans, qui concerne 64 communes et 483000 habitants, soit 80 % d'actionnaires publics.

Elles comprennent 63 salariés (3 de plus que l'an dernier), possèdent 30 véhicules (2 de plus qu'en 2008) 11 engins et viennent d'ouvrir un nouveau centre funéraire de 1200 m².

La triple certification ISO 2001 leur a été accordée.

Activités : Elles ont fait 7,7 % d'opérations en plus (7318 dont 33 au Touvet, 3090 inhumations (2922 en 2007) et 1250 crémations (1169 en 2008).

Chiffre d'affaires : 7 478 955 €, soit une augmentation de 8,84 % ; les ventes sont en progression ainsi que les marges, la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation. L'autofinancement est en hausse et l'endettement en baisse.

Qualité du service : Indice de satisfaction 99,56 % : meilleur accompagnement des familles, meilleure prévoyance funéraire et démarche écologique (capiton biodégradable, poignées de bois...).

Donc, bilan positif, comptes sains, services satisfaisants pour les utilisateurs.

Le rapport des comptes 2008 de la SEM est approuvé à l'unanimité.

Charte Créabois (6/10/09)

L'instauration de cette charte vise à promouvoir par les communes l'utilisation du bois local comme énergie et comme matériau, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, et à valoriser la Filière Bois en général. Mais sont encore à régler pour l'utilisation du bois local des problèmes de traitement, de séchage et d'investissements.

Cette charte est approuvée à l'unanimité.

Engagement du projet de médiathèque tête de réseau (6/10/09)

La réalisation de ce projet aiderait à la création d'une bibliothèque multimédia (superficie : 350 m²) au Touvet, où l'on compte déjà 700 inscrits à la bibliothèque municipale.

Accord à l'unanimité.

Convention «Giboulivres» (3/11/09)

Afin d'amener enfants et adolescents (dont les collégiens) à lire et à venir à la bibliothèque, des auteurs viendront présenter leurs ouvrages. Ce projet se situe chaque année dans une commune différente. En début 2010, la manifestation se passera au Touvet. Il est nécessaire de passer convention avec les autres communes pour recevoir leur participation financière à l'organisation de l'événement.

Accord à l'unanimité.

Autorisation de mettre des livres de la bibliothèque au rebut (3/11/09)

La Bibliothèque Municipale doit de temps en temps enlever de ses collections de 5 à 8 % des livres abîmés ou obsolètes, ou des livres qui ont été lus abondamment, pour permettre l'arrivée de nouveaux ouvrages. Ces livres seront détruits ou encore donnés à différents organismes (périscolaire, RAM), ...)

Ce retrait est soumis à délibération, les livres étant considérés comme bien communal.

Accord à l'unanimité.

Manifestation MACADAM 2010 (8/12/09).

Sa préparation nécessite trois autorisations pour le maire :

- celle de passer convention avec l'association MACADAM Peinture pour l'organisation et la maîtrise d'œuvre de la manifestation
- celle de passer une convention financière, comme pour «Giboulivres» avec les communes de Lumbin et de La Terrasse qui vont aussi organiser Macadam sur leur territoire, le dossier de subvention déposé auprès de la Région devant être commun aux trois communes
- celle de demander des subventions à tous organismes pour la prise en charge financière.

Accord à l'unanimité.



État Civil



Naissances

Le 20 septembre 2009 : Gabriel LEGRAND
Le 29 septembre 2009 : Arthur DROUAULT
Le 2 octobre 2009 : Henry SILVESTRE
Le 3 octobre 2009 : Anaïs CLEMENT
Le 4 octobre 2009 : Aurélien BOSQUET

Le 11 octobre 2009 : Pablo GIL
Le 26 octobre 2009 : Clément GIROUD
Le 4 novembre : Maëlle DOUDARD-GALLIC
Le 19 novembre 2009 : Loane CHARBONNEAU
Le 3 décembre : Maxime CHABERT

Décès

Le 13 septembre 2009 : Lucienne JULLIEN veuve GUTTIN
Le 30 septembre 2009 : Simone MUTTE veuve CHAIX
Le 14 octobre 2009 : Emilien GUTTIEREZ
Le 25 octobre 2009 : Emile ROUX
Le 2 novembre 2009 : Fernand LOCATELLI
Le 12 novembre 2009 : Charlotte CHALMETTE veuve GRATELOUX
Le 13 novembre 2009 : Edmond PERRIN
Le 17 novembre 2009 : Elena PODENZANA veuve GAVARINI
Le 26 novembre 2009 : Dominique GENDRON

Mariages

Le 28 novembre 2009 : Benoît TERRIER et Sandrine PIZANA

Inscription sur les listes électorales

En mars 2010 auront lieu les élections régionales. Pour y participer, pensez à vous inscrire sur les listes électorales.

Les élections régionales ont pour objet d'élire les conseillers régionaux qui siègent à l'assemblée délibérante de la région, le conseil régional.

Celui-ci est notamment compétent pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région et l'aménagement du territoire.

Les conseillers régionaux sont élus au suffrage universel direct.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2009 pour vous inscrire sur les listes électorales dans votre mairie.



Petites Annonces

Élections - Conseil municipal d'enfants

Les prochaines élections du conseil municipal d'enfants auront lieu le vendredi 29 Janvier 2010 de 14h à 16h30 à la mairie.

Si tu habites Le Touvet, que tu es scolarisé en 3ème cycle (CE2, CM1 et CM2), que tu as envie de participer à la vie de la commune et que tu es prêt à consacrer du temps pour les réunions et les différentes actions mises en place, tu peux te présenter aux prochaines élections du conseil municipal d'enfants.

Pour cela tu dois remplir une fiche de candidature (disponible auprès des enseignants ou à la mairie) et préparer ta profession de foi (affiche électorale) avec ta photo d'identité, ton nom, ton prénom, ton âge, ta classe et enfin expliquer à tes camarades en quelques lignes pourquoi tu as envie d'être élu(e).

Cette affiche doit avoir le format A4 c'est-à-dire, la taille d'une feuille de papier ordinateur.

Tu ne pourras utiliser qu'une seule face dans le sens de la hauteur et tu devras la rédiger sur ordinateur.

Si tu n'as pas d'ordinateur chez toi, et que tu as besoin d'aide, tu peux prendre rendez vous avec Magali au 04 76 92 34 37, elle te proposera un rendez-vous à la mairie pour t'aider à faire ton affiche sur un des ordinateurs de la mairie.

Ton affiche sera ensuite diffusée auprès de tous les enfants électeurs et sera affichée à l'école des trois cours.

Ta candidature doit être déposée auprès de ton instituteur avant le 15 Janvier 2010.

Meilleurs vœux 2010

Cérémonie des vœux 2010

Laurence Théry, Maire de Le Touvet, et les membres du Conseil Municipal, vous invitent à la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux, qui se déroulera à la salle du Bresson le vendredi 8 janvier, à 18h00.

Inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2007 et les nouveaux arrivants sur la commune

Lundi 1er Février 2010 et lundi 8 Février 2010 de 8h20 à 11h20 et de 13h20 à 16h30 à l'école maternelle.

Veuillez vous munir : du livret de famille, du carnet de vaccinations à jour (DT polio), d'un justificatif de domicile et d'un certificat de radiation pour les nouveaux arrivants.

Banque alimentaire

La Banque alimentaire a besoin de bénévoles disposant d'un véhicule capable de contenir les denrées qu'elle collecte.

Elle recherche des personnes travaillant à Sassenage et pouvant, toutes les deux semaines, ramener les colis sur la commune du Touvet.

Contact : Jeltje Volbeda
Tél. ; 04 76 08 49 28



Recherche de logements

→ Un jeune sapeur pompier du Touvet est à la recherche d'un appartement de type T1 voire T2 de façon urgente. Il est actuellement en colocation au Touvet mais elle se termine en décembre.

→ Un habitant du Touvet cherche un logement de façon urgente. Vous êtes propriétaire d'un appartement ou d'une maison en location. Le loyer mensuel que vous demandez s'élève à 600€ / 700 € voire moins pour un T3/T4.

→ Merci de contacter la mairie au 04 76 92 34 32 pour nous faire part de vos offres.

Services à la personne

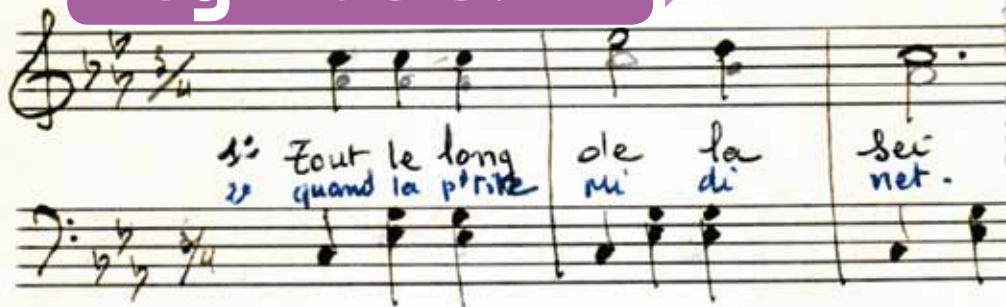
Jeune femme sérieuse propose ses services pour faire du ménage et/ou du repassage sur le Touvet et ses environs.
Contactez Joana Magalaes Lopes au 06 15 20 50 86



Avec

La chanson de l'amour.

Regards sur...



Émilien Guttierrez

« Je suis un homme du nord... du nord de l'Afrique bien sûr ! » disait Émilien, fier de son appartenance pied noir. Descendant d'une famille de musiciens, il commence la musique très tôt : le piano d'abord puis le trombone.

Ancien combattant, il racontait avec force détails, le récit de « sa » campagne d'Italie à compter de 1944 : la bataille de Monte Cassino et la libération de Rome, le débarquement en Provence, à Cavalaire, en août 1944 avec le 4ème régiment de tirailleurs marocains.

« En 1944, de passage au Touvet avec mon unité, j'ai été frappé en plein cœur, lorsque j'ai rencontré Andrée, ma future épouse ».

Émilien était un citoyen engagé : un militant de la musique, et un militant de l'enseignement. C'est dans la Sarthe qu'il conjugue ses deux passions : de 1952 aux Loges, où il est directeur de l'école et anime des bals, des mariages tous les week-ends, à 1968 date de son dernier poste à Château du Loire, où là aussi, il remonte une école de musique dont il est le chef.



À la retraite, en 1977, il s'installe au Touvet et met son talent et son engagement au service de sa commune d'adoption en dirigeant la chorale.

La musique était une grande part de sa vie et elle accompagnait bien ce caractère enthousiaste, joyeux.

Émilien était auteur compositeur. Il rêvait ces temps derniers de monter dans la commune une opérette.

Émilien était un membre actif de la vie citoyenne de la commune, participant aux commissions « Enfance » et « Animations ». On se souvient de son activité débordante pour Macadam, projet d'échange et de rencontre autour de la peinture.

Son humour, sa gentillesse, sa simplicité, son ouverture d'esprit, son amitié, nous manquent.



coule le coule le la
ou coule coule la